

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision modificative du 7 janvier 2019

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès du premier président de cour d'appel d'Orléans

NOR : JUSB1901291S

La première présidente de la cour d'appel d'Orléans

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Orléans en date du 6 décembre 2018

Vu la décision du 17 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Orléans

Décide :

Article 1

Une erreur matérielle affectant la décision du 17 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Orléans en ce sens que le prénom de Madame MASSET, représentante du syndicat C.JUSTICE est « Elisabeth » et non « Evelyne ».

Article 2

En conséquence, sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Orléans :

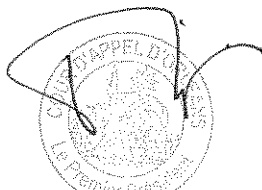
ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	LE CORRE Joëlle	GUESTAUX Christine
UNSa Services Judiciaires	BERNARD Estelle	CIRET Anne
C.JUSTICE	MASSET Elisabeth	HENNEQUIN Betty
CGT	NOTTIN Bruno	BERGÈS Guyveline

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Orléans, le 7 janvier 2019.

La Première Présidente



Florence PEYBERNES